

Attestations de déplacement dérogatoire numérique

Pour vous déplacer vous devez être munis de l'un des documents suivants :

- attestation de déplacement dérogatoire
- justificatif de déplacement professionnel

#COVID-19

Pour vous déplacer, vous devez être muni de l'un des documents suivants :



- L'attestation de **déplacement dérogatoire**
- Le justificatif de **déplacement professionnel**
- Le justificatif de **déplacement scolaire**



Depuis vendredi 19 mars 2021 à minuit, les mesures de confinement seront les suivantes :

- * Les écoles maternelles, élémentaires et les collèges resteront ouverts.
- * Les lycées basculeront tous en demi-jauge.
- * Les universités continueront à fonctionner selon le rythme actuellement en vigueur.
- * L'éducation physique et sportive (EPS) sur le temps scolaire reprendra. Les activités sportives extrascolaires des mineurs seront maintenues.
- * Les lieux de culte resteront accessibles dans les mêmes conditions .
- * Seuls les commerces vendant des biens et des services de première nécessité seront autorisés à ouvrir dont les libraires et les disquaires (et les rayons vendant ces produits culturels dans les supermarchés).
- * Les promenades autour de chez soi pour s'aérer ou faire du sport seront autorisées sans aucune limitation de durée dans un rayon de 10 km et à condition de se munir d'une attestation.
- * Les déplacements interrégionaux seront interdits sauf motifs impérieux ou professionnels.

Dans les autres départements

A noter : pour vous rendre à votre travail, votre employeur doit vous remettre une autre attestation : [attestation permanent de déplacement domicile-travail](#), si vous êtes salarié.

Si vous ne respectez pas le couvre-feu, vous pouvez être sanctionné.

Infos pratiques

Le couvre-feu sera retardé d'une heure en métropole à compter de samedi 20 mars 2021 pour s'adapter au passage à l'heure d'été. Il passera de 18h à 19h.

Liens utiles

[Attestation de déplacement dérogatoire numérique](#)

[Un confinement dans 16 départements pour 4 semaines à compter de vendredi 19 mars à minuit](#)

